



La fédération nationale des anciens d'outremer et anciens combattants des Troupes de marine

Fondée en 1923, la Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des Troupes de marine regroupe, sous le signe de l'Ancre d'or, les associations, amicales et groupements réunissant les anciens d'outre-mer, militaires et civils, et les anciens combattants des Troupes de marine. Elle a pour objectifs de maintenir le souvenir des sacrifices consentis par tous ceux qui ont servi ou combattu dans les rangs des Troupes de marine, de pratiquer l'entraide et la solidarité tant morales que matérielles entre tous les membres des associations adhérentes, de maintenir, de sauvegarder et de développer l'amitié des populations d'outre-mer dont les ressortissants ont servi ou combattu dans les rangs de l'administration ou de l'armée française.

Appartenant de plein droit au monde des anciens combattants, la FNAOM-ACTDM est reconnue d'utilité publique depuis le 25 décembre 1929. Elle fédère 82 associations avec lesquelles elle entretient des relations fortes et régulières. Un conseil fédéral, regroupant son bureau et ses administrateurs, est chargé de son fonctionnement ; le rapport annuel et le budget de la fédération sont approuvés en assemblée générale annuelle composée du conseil fédéral et des délégués des associations.

La FNAOM-ACTDM est un partenaire actif dans la défense des intérêts des anciens combattants. Elle est membre de la Fédération nationale André Maginot, de l'Union nationale des combattants, de l'Union des blessés de la face et de la tête dit « association des Gueules cassées » et de l'Association de soutien à l'armée française avec lesquelles elle entretient des relations constantes. Elle maintient également des liens avec le Souvenir français, propriétaire de l'immeuble de la Maison de la dernière cartouche et la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives.



De tout temps, la fédération s'est impliquée de manière très active au bénéfice de ses frères d'armes. Elle a suivi avec une très grande attention la situation des tirailleurs sénégalais, malgaches ou indochinois. Elle s'est impliquée dans la défense de leurs intérêts moraux et matériels. Elle est à l'origine de la création du Conseil national pour les droits des anciens combattants d'outre-mer de l'armée française. Elle joué un rôle essentiel dans le combat pour la décrystallisation de leur pension et de leur retraite. Aujourd'hui, par l'intermédiaire des attachés de défense, elle apporte une aide matérielle aux survivants.